

La Ville de Magog se dissocie des nouveaux services offerts sur l'application « écoLocal » de bciti+

Magog, le 17 janvier 2025 – La Ville de Magog informe les citoyens qu'elle se dissocie entièrement de l'évolution de la plateforme bciti+. Le 14 janvier dernier, la Ville a annoncé qu'elle a remplacé l'application numérique bciti+ par le Portail citoyen Magog. Or, cette même journée, les abonnés aux services de la Ville de Magog sur l'application bciti+ ont reçu un courriel et un message texte les informant que « bciti+ - Ville de Magog » évoluait pour devenir écoLocal par bciti+. Cette communication est l'unique initiative de l'entreprise bciti+. La Ville de Magog dénonce le fait que l'entreprise ait utilisé les comptes des utilisateurs pour une autre fin que celle pour laquelle ils avaient consenti lors de leur adhésion. La Ville de Magog se dissocie des communications et des informations qui transigent, depuis le 14 janvier 2025, sur la plateforme bciti+. Elle met également en garde la population puisque les informations qui concernent la Ville de Magog ne sont pas vérifiées et peuvent être erronées. Des vérifications légales quant aux récents agissements de l'entreprise ont été amorcées.

Le courriel envoyé par bciti+ informe les citoyens de Magog, qui étaient auparavant abonnés à la plateforme de la Ville, au sujet des nouveaux services offerts par bciti+. Ils font référence, entre autres, à l'accès aux horaires de collectes, à l'obtention d'une carte numérique citoyenne, à l'envoi d'avis et de notifications diffusés par la Ville ainsi qu'à un service de signalement de problèmes qu'ils pourraient rencontrer, tels qu'une entrave sur les voies publiques.

La Ville de Magog confirme qu'elle n'a plus recours à la plateforme bciti+. En aucun temps, cette dernière ne doit être considérée comme une source de communication officielle de la Ville. Toute information qui concerne la Ville de Magog sur la nouvelle désignation « écoLocal par bciti+ » ne peut être considérée comme vraie et actualisée.

La mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier, remet sérieusement en question cette façon de faire de l'entreprise. « Nous avons constaté que certaines informations relayées sur la nouvelle plateforme sont erronées, sèment la confusion et risquent de générer des questionnements des citoyens. La communication envoyée par courriel le 14 janvier par bciti+ laisse également croire, à tort, que la plateforme agit, entre autres, comme une courroie de transmission entre les citoyens et la Ville de Magog. »



S'ils ne souhaitent pas recevoir l'information d'écolocal par bciti+, les citoyens peuvent se désabonner de ce service. Les personnes qui auraient toutefois encore des banques de temps prépayées pour le stationnement sont invitées à ne pas supprimer entièrement leur compte pour ne pas nuire au processus de remboursement.

La Ville de Magog rappelle aux citoyens de s'abonner au nouveau Portail citoyen Magog. Cette nouvelle application numérique permet de s'informer sur l'actualité magogoise, d'être avisé en cas de mesures d'urgence, de recevoir les avis Info-déneigement et de payer un espace de stationnement. La plateforme est disponible gratuitement sur l'App Store et Google Play sous le nom « Portail citoyen Magog ». Elle est également accessible à l'adresse suivante : portail.ville.magog.qc.ca.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

